



**Convention de Stockholm
sur les polluants organiques
persistants**

Distr. : générale
10 juillet 2012

Français

Original : anglais

Comité d'étude des polluants organiques persistants

Huitième réunion

Genève, 15–19 octobre 2012

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Travaux techniques : travaux intersessions
sur les changements climatiques
et les polluants organiques persistants**

**Travaux intersessions sur les changements climatiques
et les polluants organiques persistants**

Note du Secrétariat

1. Pour appuyer les travaux menés par le groupe de coordination mondiale pour mettre en œuvre le Plan mondial de surveillance portant sur les questions comme, par exemple, la propagation à longue distance et les effets des variations climatiques sur les concentrations observées de polluants organiques persistants, comme demandé dans la décision SC-4/31, un groupe d'experts convoqué par le Secrétariat a établi un rapport intitulé « Climate change and POPs : predicting the impacts ». ¹
2. Le rapport ainsi que les conclusions et recommandations du groupe d'experts précité ² ont été présentés à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm à sa cinquième réunion. Par sa décision SC-5/11, la Conférence des Parties a transmis ce rapport au Comité d'étude des polluants organiques persistants aux fins d'examen des implications que les corrélations entre les changements climatiques et les polluants organiques persistants peuvent comporter pour les travaux du Comité.
3. À sa septième réunion, le Comité s'est penché sur la question et a créé un groupe de travail spécial coprésidé par M. Hu Jianxin (Chine) et M. Timo Seppälä (Finlande) pour définir des orientations sur la manière d'évaluer les impacts possibles des changements climatiques sur ses travaux.
4. Un projet de document d'orientation, qui figure dans le document UNEP/POPS/POPRC.8/INF/20, a été établi et les observations émises à son sujet par les Parties et les observateurs ont été rassemblées dans le document UNEP/POPS/POPRC.8/INF/21.

* UNEP/POPS/POPRC.8/1.

1 chm.pops.int/tabid/1580/Default.aspx.

2 UNEP/POPS/COP.5/30, annexe.

Mesures que pourrait prendre le Comité

5. Le Comité souhaitera peut-être :
 - a) Examiner le projet de document d'orientation concernant la manière d'évaluer les impacts possibles des changements climatiques sur ses travaux, qui figure dans le document UNEP/POPS/POPRC.8/INF/20, et l'approuver avec toutes les modifications qu'il juge nécessaires;
 - b) Recommander toute autre activité requise.
-